



Nombre de membres afférents au comité syndical	64
Nombre de membres en exercice	64
Nombre de membres présents	40
Nombre de membres ayant donné pouvoir	10
Nombre de voix représentées	212

Délibération n° : **21.03.10**

Date de convocation : 23 mars 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt un
Le 2 avril à 9 heures 30

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère.

Nom – prénom	Collectivité	Nombre de voix	Présent	Absent	Absent ayant donné pouvoir à
Délégués des communes rurales*					
ANDRE Jean-Bernard		171/52	X		
ASTRUC Alain		171/52	X		
BERGOGNE Francis		171/52	X		
BOISSET Jean-Marie		171/52	X		
BONHOMME Gérard		171/52		X	
BONICEL Bernard		171/52		X	Claude MALZAC
BOUNIOL Lionel		171/52	X		
BOUSSUGE Daniel		171/52	X		
BRUGERON Jean-Noël		171/52	X		
BRUNET Jean-Marie		171/52		X	
CARREZ Jean-Claude		171/52		X	René JEANJEAN
CASTAN Emmanuel		171/52	X		
CHARLEMAGNE Paul		171/52	X		
CHAZE Thierry		171/52	X		
CONFORT René		171/52	X		
COUDERC Didier		171/52	X		
DURAND Bruno		171/52		X	Alain ASTRUC
DURAND Joëlle		171/52		X	
DUVERT Frédéric		171/52	X		
FOLCHER Joël		171/52		X	
GACHE Christophe		171/52	X		
GALTIER Guy		171/52	X		
GELLION Camille		171/52	X		
GRANIER François		171/52		X	Isabelle RECOULIN
ITIER Jean-Paul		171/52		X	
JEANJEAN René		171/52	X		
LAURENT Julien		171/52	X		
MALHERBE Eric		171/52		X	Jean-Paul POURQUIER
MALZAC Claude		171/52	X		
MARTIN Laurian		171/52	X		
MAURIN Olivier		171/52		X	Michel TEISSIER
MAZOYER Lucien		171/52	X		
MERCIER Gilles		171/52	X		
ODOUL Rolland		171/52		X	Jean-Noël BRUGERON
PAGES Manuel		171/52	X		
PAGES Martine		171/52		X	
PALMIER Cédric		171/52	X		
PANTEL Frédéric		171/52		X	Gilles MERCIER

Nom – prénom	Collectivité	Nombre de voix	Présent	Absent	Absent ayant donné pouvoir à
Délégués des communes rurales*					
PASCON Christian		171/52	X		
POULALION Jérôme		171/52		X	
POURQUIER Jean-Paul		171/52	X		
RECOULIN Isabelle		171/52	X		
RODIER Vincent		171/52		X	
RODRIGUES David		171/52	X		
SARTRE Francis		171/52		X	
SOULIER Alain		171/52	X		
TARDIEU René		171/52		X	Emmanuel CASTAN
TEISSIER Michel		171/52	X		
TUFFERY Julien		171/52		X	Guy GALTIER
VAYSSIER Jean-Louis		171/52	X		
VEDRINES Serge		171/52	X		
VIDAL Roselyne		171/52		X	
Déléguées des communes urbaines					
BOURGADE Régine	Mende	25		X	
BREMOND Patricia	Marvejols	10		X	
Délégués des EPCI					
CABIROU Christian	SI Aubrac Colagne	2		X	
DE LESCURE Jean	CC Mont Lozère	6	X		
GIOVANNACCI Daniel	SICTOM des Bassins du Haut Tarn	9	X		
HUGON Christine	Syndicat Mixte La Montagne	17	X		
MARTO Célestin	CC du Gévaudan	11		X	
PROUHEZE Henry	SICTOM des Hauts Plateaux	8	X		
ROUX Christian	CC des Cévennes au Mont Lozère	5	X		
SAINT-LEGER Francis	CC Randon Margeride	5	X		
SALEIL Jean-Claude	CC Aubrac Lot Causses Tarn	8	X		
SUAU Laurent	CC Cœur de Lozère	16	X		

* les délégués des communes rurales étant porteurs d'une fraction identique des 171 voix affectées à cette catégorie de membre, les règles de fractionnement et d'arrondi sont appliquées à la fin de chaque délibération à l'ensemble des votes exprimés par cette catégorie de membres.

Madame Isabelle RECOULIN a été nommée secrétaire de séance.

ENVIRONNEMENT
Programme de rénovation ou d'aménagement des points recyclage

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que dans le cadre de l'exercice de sa compétence "Traitement" des déchets ménagers et assimilés, le SDEE a coordonné entre 2003 et 2010 un important programme d'aménagement des points recyclage, en lien avec les communes et les structures locales à compétence "Collecte". Ces aménagements portaient sur la réalisation de dallages (béton, bicouche ou enrobé) d'entourages (bois ou pierre) et l'installation d'un totem.

Le département de la Lozère compte aujourd'hui environ 720 points d'apport volontaire qui, pour la plupart, ont été réalisés au milieu des années 2000. Des investissements sont désormais à prévoir pour rénover, agrandir ou rendre plus attrayants certains de ces points de collecte : construction/réfection des dalles béton, mise en place/remplacement des entourages et remplacement des colonnes vétustes.

En complément du programme d'équipement en colonnes métalliques de trois points recyclages par structure de collecte déjà acté, et afin de moderniser le parc de points recyclage et renforcer ainsi le geste de tri, le SDEE propose de mettre en place un programme global de rénovation, comprenant :

- ✓ la finalisation du remplacement des totems de tri ;
- ✓ l'amélioration des abords des points recyclage (génie civil et entourage), qui pourrait être coordonnée et accompagnée financièrement par le SDEE sur une période de quatre ans.

Délibération n° : 21.03.10

Comme lors des premiers aménagements, le SDEE pourrait, au choix des communes ou des EPCI, coordonner l'ensemble des travaux ou accompagner les travaux réalisés par chaque collectivité.

La participation financière du SDEE serait de 70% du montant HT des travaux ou fournitures (hors main d'œuvre en régie), plafonnée à :

- ✓ 3 000 € par point recyclage pour les nouveaux aménagements ;
- ✓ 2 000 € par point recyclage pour les rénovations.

L'enveloppe annuelle affectée à ce programme est estimée à 250 000 € par an, sur une durée de quatre ans.

**APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

VALIDE le programme pluriannuel de rénovation ou d'aménagement des points recyclage tel que présenté ci-avant ;

SOLLICITE l'aide la plus large possible de la Région Occitanie en charge du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) ;

DONNE TOUS POUVOIRS au Bureau Syndical et au Président pour assurer la réalisation de ce programme.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20210402-20210310-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2021